

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 12 DECEMBRE 2022

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an deux mil vingt-deux,

le lundi 12 décembre

le Conseil Municipal de la commune de FOUR

dûment convoqué le 6 décembre 2022 s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Jean PAPADOPULO, Maire.

Présents : Jean Papadopulo, Anh Brun, Eric Doyen, Christelle Bernard, Matthieu Joly, Marielle Berlioz, Patrice Fournier, Pascale Besch, Cécile Gerey, Emilie Delwaulle, Matthieu Querenet, Nicolas Jambot, Jimmy Delroise, Véronique Luxos, Serge Comberousse.

Pouvoirs : /

Absent : /

Secrétaire de séance : Matthieu Querenet

Objet : Partenariat entre la commune de Four et les entreprises Fouroises

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le contexte économique contraint de cette période après-covid et les difficultés financières que rencontrent en ce moment des entreprises de notre territoire. Il indique également que le plan de mandat fait apparaître un axe économique visant à promouvoir des entreprises locales. Un annuaire des entreprises a d'ailleurs été publié.

Afin de soutenir les entrepreneurs locaux, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'établir une convention de partenariat avec les entreprises Fouroises qui le souhaitent. Ainsi, la commune mettrait gratuitement à disposition la salle dite « Maison pour Tous » pour l'organisation d'événements d'envergure à destination d'un large public. En contrepartie, l'entreprise s'engage à associer la mairie à cet événement. Ce partenariat permettrait ainsi une amélioration de la communication réciproque sur les actions de chacun.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De valider l'action de soutien aux entreprises Fouroises tel qu'énoncée
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec les entreprises Fouroises.

Acte rendu exécutoire par :

- dépôt en Sous-Préfecture le 14 DEC. 2022
- publication et/ou notification le 14 DEC. 2022

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Jean Papadopulo, Maire

